



Annonce de votre masse salariale en ligne

Pensez à utiliser votre accès aux e-services de la FER CIFA pour annoncer votre modification de masse salariale **pour l'année à venir** et/ou modifier votre masse salariale **en cours d'année**. Ainsi il ne sera pas nécessaire de nous retourner par courrier le formulaire « estimation de votre masse salariale ».

Les menus d'annonce de modification de masse salariale s'affichent en fonction des critères suivants :

➤ Annonce de la masse salariale pour l'année à venir

Annoncez votre masse salariale pour l'année à venir, dès le 1^{er} décembre de l'année en cours, en cliquant sur > **Annonce de salaires** puis sous > **AVS - Annoncer la masse salariale pour l'année à venir**.

➤ Modification de la masse salariale en cours d'année

En cours d'année, annoncez les changements de votre masse salariale en cliquant sur > **AVS – Modifier la masse salariale en cours d'année**.

The screenshot shows the 'Modifier la masse salariale en cours d'année' page. A progress bar at the top indicates three steps: 1. Masse salariale (active), 2. Confirmation, and 3. Finalisation. A dropdown menu for 'Valable dès le mois de' is set to 'novembre'. Below this, a table lists current and new annual masses for various categories. A comment field is available at the bottom.

Détails	Masse en cours annuelle (CHF)	Nouvelle masse annuelle (CHF)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	2'110'000.00	<input type="text"/>
Cotisations assurance chômage	1'900'000.00	<input type="text"/>
Cotisations assurance chômage compl.	210'000.00	<input type="text"/>
Cotisations AF CIFA	2'110'000.00	<input type="text"/>

Si votre entreprise reste sans personnel ou devient sans personnel, merci d'indiquer ou de rappeler la date de départ de votre dernier collaborateur.

Commentaire à l'intention de la caisse : (0/500)

Complétez les différents champs avec votre nouvelle masse de salaire. Celle-ci sera valable dès le mois choisi préalablement. Cliquez ensuite sur > **Confirmer puis Finaliser**.

Lors de la finalisation, vous pouvez télécharger directement l'accusé de réception ou le retrouver dans l'espace d'échange.

Vous n'avez pas d'accès ? Demandez-les dès aujourd'hui sur notre site www.cifa.ch en cliquant sur « Demandez vos accès ».

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA MODIFICATION DE MASSE SALARIALE